

Ville de Riquewihr
1 place Voltaire
BP 35
68340 Riquewihr

Ribeauvillé, le 3 septembre 2024

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Riquewihr
Affaire suivie par : Anne Urbain – 0389732721 – anne.urbain@paysderibeauville.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 23 juillet dernier, vous m'avez adressé pour avis le dossier de projet de modification simplifiée du PLU de Riquewihr. Une version modifiée du dossier a été réceptionnée le 2 août.

Par délibération du 16 septembre 2020, le comité syndical du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried a donné délégation au Bureau syndical pour formuler l'avis du syndicat sur les procédures des communes.

Les élus du Bureau ont examiné le dossier le 3 septembre 2024.

Au regard de la compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale en vigueur approuvé le 6 mars 2019, après analyse du dossier par les élus du Bureau, le projet de modification simplifiée du PLU n'appelle pas de remarque particulière.

Une correction pourrait toutefois être apportée concernant la modification de l'OAP relative à la typologie des constructions dans le secteur 1-AUb :

Il est indiqué que « le projet urbain finalisé ne comprendra plus de logements intermédiaires, mais uniquement des logements individuels et collectifs ».

Le Schéma de l'organisation de l'OAP a ainsi été modifié avec la suppression de la 2^{ème} catégorie « logements intermédiaires » de la légende.

→ Par soucis de cohérence, il conviendrait de supprimer également le terme « intermédiaire » dans la 1^{ère} catégorie de la légende.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Gabriel SIEGRIST

